

Conseil exécutif de l'ACEP
Compte rendu de la réunion du 25 novembre 2009
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h 45

Présences : C. Poirier (présidence), S. Chatterton, I. Dawson, B. Gauvin (téléconférence), C. Lakaski, D. Londynski, S. Maguire, M. Mascaro, S. Mullen, J. Pentick, A. Picotte, S. Spak (téléconférence), G. Phillips, L. Whitmore, M. Zinck, R. Zwicker, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin.

Absence justifiée : G. Thibault-Gosselin.

1 a) Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

Points aux fins d'approbation - 1 h) Soutien aux travailleurs des musées

Suivis – 3 e) Questions concernant l'ancien président et 3 f) Postes vacants au CEN

Questions de fond aux fins de discussion – 4 b) Réunion intersyndicale

Résolution : Il est proposé par S. Maguire et appuyé par R. Zwicker d'adopter l'ordre du jour avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 b) Huis clos du 30 septembre 2009

Le compte rendu est examiné à huis clos, puis adopté avec modifications.

1 b) Compte rendu du 28 octobre 2009

Résolution : Il est proposé par A. Picotte et appuyé par S. Mullen d'adopter le compte rendu.

Pour = 7, contre = 0, abstentions = 5. **Résolution adoptée.**

1 c) J. MacKinnon – Histoire des AESS

Ce point est traité à huis clos.

1 d) Comité de négociation du RIM

Il est proposé par S. Mullen et appuyé par S. Maguire que le Comité de négociation du Régime d'incitatif monétaire (RIM) soit composé de M. Vallée

(membre TR), André Picotte (membre TR), Claude Poirier (président de l'ACEP), Jean Ouellette (négociateur) et Hélène Paris (agente de recherche).

Pour = 16, contre = 0, abstention = 0. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 f) Recommandations du Comité des finances

Résolution : Le Comité des finances recommande au Conseil exécutif de transférer 38,288.07 \$ du fonds de prévoyance de l'exécutif pour couvrir les déficits. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1 g) Problème de représentation des membres

Ce point est traité à huis clos.

1 h) Soutien aux travailleurs des musées

Résolution : Il est proposé par S. Maguire et appuyé par R. Zwicker, attendu que les travailleurs syndiqués du Musée des civilisations et du Musée canadien de la guerre sont en grève depuis 65 jours, qu'il soit résolu que l'Association verse à la section locale des travailleurs en grève 1000 \$ tirés du poste budgétaire « Contributions » et que l'ACEP contribue à un déjeuner pour les travailleurs en grève.

Pour = 14, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

2 a) Rapport du président

Novembre – surtout la fin de novembre – est toujours une époque occupée pour nous et 2009 ne fait pas exception. J'ai assisté à l'assemblée annuelle de la section locale de la Bibliothèque du Parlement de même qu'à la réunion des délégués syndicaux du Bureau de la traduction.

Demain nous tiendrons la foire syndicale avec le Conseil des dirigeants des sections locales, de même que l'Assemblée générale sur le budget et l'Assemblée générale annuelle de l'ACEP.

Comme en fait foi l'ordre du jour de la présente réunion, certains événements nous ont tenus occupés.

Affaires internes (huis clos)

À moins qu'une réunion extraordinaire ne soit convoquée en décembre, ceci devrait être la dernière réunion de 2009. Je profite donc de l'occasion pour vous remercier tous du temps et de l'énergie que vous consacrez à vos collègues. Tout ce que vous faites est grandement apprécié. Je vous souhaite aussi, à vous

et à vos familles, de très heureuses Fêtes.

2 b) Rapport des Services professionnels

Contestation en vertu de la *Charte*

- Nous avons reçu neuf affidavits du Conseil du Trésor. Nous en attendons un dixième d'ici la mi-janvier. Une rencontre entre le conseiller juridique de l'ACEP et de l'IPFPC et les souscripteurs d'affidavit de la partie syndicale, soit Walter Belyea et moi-même, ainsi que Jean Ouellette de l'ACEP et Isabelle Roy de l'IPFPC, a eu lieu plus tôt ce mois-ci afin d'examiner les affidavits de l'employeur. La prochaine réunion est prévue pour le 3 décembre.

Affaires internes

- L'examen des descriptions de travail exige passablement de temps, mais est presque terminé. Nous prévoyons terminer la plupart des descriptions de travail avant l'échéance du 1^{er} décembre que nous nous sommes fixée. Nous demanderons au consultant de terminer les descriptions de travail restantes.
- Les volontaires du SEA (syndicats du personnel) au Comité d'équité salariale, qui s'occupe aussi de la préparation d'un outil de classification, sont Isabelle Germain et Isabelle Borré. Claude Poirier et moi représentons la direction au comité. Le travail du comité sera revu par la Commission de l'équité salariale de l'Ontario.
- Le Rapport annuel a été envoyé électroniquement à environ 2000 membres.
- Virus de type A (H1N1) : nous avons élaboré un protocole de gestion des RH dans le cas où la grippe touche un nombre anormalement élevé de nos employés en même temps. Le protocole a pour objet de remplir nos responsabilités à l'endroit de nos membres tout en remplissant nos responsabilités à l'endroit du personnel conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario. Le syndicat du personnel rencontrera la direction la semaine prochaine pour formuler ses observations.

Dotation

Comme il n'y a aucun candidat interne pour le poste d'agent des relations de travail (classification), un concours externe sera bientôt lancé pour doter le poste.

Rapports de cas

Un membre a fait l'objet de plusieurs mesures disciplinaires – allant d'une lettre de réprimande à plusieurs notes de suspension totalisant 34 jours de suspension. Plusieurs griefs ont été déposés concernant ces mesures

disciplinaires et sur d'autres questions et le dossier du membre a été rajusté à sa satisfaction. Le protocole d'entente est confidentiel. L'employé a été rémunéré pour les jours de suspension et les informations en cause ont été supprimées de son dossier. En outre, l'ACEP a jugé utile de déposer un grief de principe, car l'employeur n'a répondu aux griefs qu'au dernier palier de la procédure de règlement des griefs sans audience. En violation de l'article 40 de la convention collective EC, des dispositions de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et les principes d'équité de la procédure et de justice universelle, l'ACEP n'a pas été autorisée à défendre le bien-fondé de chaque grief. Le grief de principe a été retiré étant donné que le protocole d'entente a été signé et que les informations ont été supprimées du dossier.

Un membre EC a déposé deux griefs : classification et énoncé des fonctions. Les nombreuses tentatives du membre de régler le problème ont échoué. Avec l'aide de l'ART de l'ACEP, nous avons été en mesure d'aider le membre à trouver une solution. Le niveau de classification sera relevé, un énoncé des fonctions approprié sera fourni et un paiement rétroactif de près de deux ans sera versé au membre.

Un membre a déposé contre l'ACEP une plainte concernant le devoir de juste représentation comportant nombre d'allégations. Il prétend qu'il y a eu de nombreuses infractions au devoir de juste représentation. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a entendu l'affaire se fondant sur les observations écrites et a rendu sa décision.

Se concentrant sur une seule des allégations, la Commission a rejeté la plainte parce que le délai était dépassé. Le commissaire a aussi donné comme opinion incidente que, même si la plainte avait été déposée à temps, « il serait difficile, à mon avis, de trouver dans les observations du plaignant des éléments de preuve suffisants d'une conduite arbitraire, d'un traitement discriminatoire ou d'une décision de mauvaise foi de la part de l'intimé faisant la preuve d'une violation de l'article 187 de la Loi, selon la prépondérance des probabilités. » Le commissaire note que le désaccord sur la jurisprudence applicable au bien-fondé de sa prétention n'a pas permis de constater une violation du devoir de juste représentation. Une demande de contrôle judiciaire devant la Cour fédérale d'appel est en instance (dossier de la cour A-368-09).

Le membre a déposé des allégations supplémentaires à titre de « modification » après le dépôt de la plainte initiale. Le commissaire a jugé que cette demande de modification devrait être traitée de façon appropriée comme une nouvelle plainte, non comme une modification. Elle fera donc l'objet d'une décision distincte sur la foi d'observations écrites. Comme le membre n'a pas présenté d'observations concernant cette nouvelle plainte, la CRTFP a fermé le dossier.

3 a) Volontaires et attributions du sous-comité d'étude des conditions d'exercice du poste du futur président

Point reporté.

3 b) Volontaires pour le Comité des locaux à bureaux et attributions

Point reporté.

3 c) Volontaires pour le Comité des Statuts et Règlements

Point reporté.

3 d) Comité d'enquête (huis clos)

Point reporté.

3 e) Questions concernant l'ancien président

Ce point est traité à huis clos.

3 f) Postes vacants au CEN

Point reporté.

4 a) Demande de C. Therrien (huis clos)

Point reporté.

4 b) Réunion intersyndicale

Point reporté.

5 a) Comité des finances

Point reporté.

5 b) Comité des candidatures et des résolutions

Point reporté.

6 Levée de la séance

Résolution : Il est proposé par R. Zwicker et appuyé par A. Picotte de lever la séance à 22 h 5.